



REGLES GENERALES DE SELECTION DES EQUIPES OPEN DE FRANCE TIR NATURE 2017

Les équipes sont composées de 5 tireurs, dont au moins 1 jeune (minime, cadet ou junior), et doivent comporter chacune les 5 types d'arc (un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre). Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre.

La Ligue instaure des conditions et un mode de sélection pour décider l'envoi d'une équipe régionale hommes et une équipe régionale dames pour l'Open de France Nature.

- **Minima pour participation à l'Open Nature :**

La ligue envoie une équipe hommes ou/et femmes si le cumul des scores des 5 tireurs dans les 5 armes atteignent un niveau suffisant de points permettant de situer l'équipe dans la moitié supérieure du championnat de L'open Nature de l'année précédente.

- Score de l'équipe de milieu du tableau de l'Open de France année N-1 :
- Le cumul des moyennes des 5 meilleurs archers de la Ligue année N : 5575 pts donc la ligue envoie l'équipe HOMMES
- Le cumul des moyennes des 5 meilleurs archères de la Ligue année N : 4800 pts donc la ligue envoie l'équipe FEMMES

Dans le cas d'un nombre impair d'équipes, le score du milieu correspond à l'équipe du milieu :

exemple : si 7 équipes, le score à retenir est le 4^{ème}

Dans le cas d'un nombre d'équipes pair, le score à retenir est celui du dernier de la moitié supérieure :

exemple : si 8 équipes, le score à retenir est le 4^{ème}.

Le score retenu pour prendre la décision d'envoi d'une équipe (dans les 5 armes), est la somme des moyennes calculées de chaque tireur à l'issue du circuit de 3 compétitions.

Chaque année, la commission sportive régionale annoncera les minima et les dates clés du circuit.

Le circuit de 3 compétitions :

Les archers souhaitant être sélectionnables pour l'équipe de ligue doivent participer à 3 compétitions identifiées préalablement choisies par la commission sportive régionale, dont le **championnat de ligue de tir nature**.

Les archers ne participant pas aux 3 compétitions du circuit ne sont pas sélectionnables.

A l'issue du circuit des 3 compétitions, un classement sera effectué avec la moyenne des 3 scores. **Le meilleur de chaque catégorie d'arme** pourra être sélectionné sachant qu'une **priorité au Jeune** sera donnée.

Le nombre de points obtenu du Championnat de Ligue servira à départager les égalités.

En cas de défection d'un archer, il sera remplacé par le suivant, en respectant les conditions de sélection.

Un comité de sélection se réunira au besoin pour statuer et se composera :

- du président de la ligue ou un représentant désigné
- du responsable de la commission sportive régionale
- du cadre technique régionale

• Constitution du groupe de tireurs intéressés :

Les tireurs souhaitant participer au mode de sélection pour être suivis en compétition et à l'entraînement sont priés de bien vouloir se faire connaître au moyen du bulletin réponse, diffusé en même temps que les conditions annuelles.

Le bulletin réponse est à retourner au siège de la ligue avant une date butoir.



CONDITION ANNUELLE 2017 OPEN DE FRANCE TIR NATURE 05 ET 06 MAI 2017 A PRÉAU (76)

- **MINIMA A REALISER :**

- ∅ SCORE MINIMUM POUR EQUIPE HOMME :

- 2016 16 équipes 8ème place **5575 pts**

- ∅ SCORE MINIMUM POUR EQUIPE FEMME :

- 2016 12 équipes 6ème place **4800 pts**

- **CIRCUIT DE 3 COMPETITIONS :**

1. Compétition du 26 Février 2017 à LAURENS
2. Compétition du 19 Mars 2017 à ANDUZE
3. Compétition du 03 Avril 2017 Championnat de ligue à déterminer

Un spécialiste du tir nature membre du comité directeur de la ligue ou à défaut le cadre technique ou un professionnel membre de l'ETR (désigné par le cadre technique) aura pour mission :

- d'assurer le suivi en compétition des tireurs souhaitant s'investir,
- d'organiser un regroupement d'entraînement sur une journée avec une préparation conjointe avec le cadre technique. La date sera déterminée avec les tireurs concernés

- **BULLETIN REPONSE :**

A retourner complété avant la date butoir du **19 Janvier 2017** au siège de la ligue de Montpellier.



Bulletin réponse OPEN NATURE 2017

A retourner avant le 19 Janvier 2017

Je soussigné : nom : _____ prénom : _____

Licence N° _____ Club : _____

m'engage dans le mode de sélection des équipes OPEN NATURE 2017 et participera aux trois compétitions imposées.

ne souhaite pas m'investir dans le mode de sélection OPEN NATURE 2017

MOTIF: _____

Fait à _____ le _____

Signature :